

Montreuil, le 10 décembre 2013

Aux membres de la commission exécutive de l'UGFF

Aux organisations

Objet : bref et synthétique compte rendu de l'audience en date du 4 décembre 2013

OS de la fonction publique / Madame Lebranchu

- A leur demande (communiqué unitaire du 19 novembre 2013), les organisations syndicales ont été reçues par la ministre, le 4 décembre dernier.

Rappel : cette réunion s'est déroulée à quelques jours de la réunion du prochain CIMAP programmée à la date du 18 décembre. Elle s'est aussi déroulée quelques jours avant la semaine d'action au sujet des rémunérations...

- ***Dans le prolongement de ses interventions lors de la réunion du 19 novembre, la CGT est notamment intervenue sur les points suivants :***

a) Dénonciation des annonces du Premier Ministre s'agissant de la remise à plat de la fiscalité et plus largement des prélèvements obligatoires dans un cadre d'ores et déjà contraint visant à poursuivre et à aggraver les politiques d'austérité budgétaire à l'œuvre. En effet, le débat est d'ores et déjà enfermé dans le dogme de la baisse des dépenses publiques avec autant de nouvelles conséquences désastreuses sur les moyens humains, budgétaires et matériels devant être alloués aux politiques et aux services publics.

b) Demande de rupture avec les logiques de démolition des politiques publiques, des services publics, de l'emploi public, poursuivies au titre de la MAP, sœur jumelle de la RGPP. Demande du prononcé d'un moratoire sur les processus de réformes engagés. Organisation d'un débat contradictoire sur le bilan et les conséquences des réformes engagées.

c) Demande de retrait de l'article, du projet de loi dit de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, consistant à permettre à l'État de déléguer par convention à une collectivité territoriale ou à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en fait la demande l'exercice de certaines compétences.

d) Dans le même état d'esprit, demande de sursoir à toutes prises de décisions sur l'évolution de l'administration territoriale de l'État, la définition et l'organisation de la conduite des politiques publiques de l'État, y compris sur la problématique des engagements de projet et de service publics. La CGT a aussi demandé à la ministre de faire toute la transparence sur la mise en œuvre d'une des décisions conséquentes du CIMAP du 17 juillet 2013 à savoir le fait que les préfets de régions deviennent les RBOP et la formulation de propositions pour lutter contre le fléchage des crédits par les administrations centrales et donner plus de visibilité aux échelons déconcentrés sur les moyens qui leur sont alloués au cours d'une année (élaboration d'une circulaire à cet effet...).

e) Demande de la mise en œuvre d'une toute autre conception des relations sociales tant au niveau national que dans les territoires (la CGT a rappelé la décision numéro 30 du CIMAP du 2 avril 2013). Nécessité de ce point de vue de pratiquer la politique du fait accompli et d'organiser des relations sociales ne se réduisant pas aux seules informations et concertations des organisations syndicales. Nécessité de créer les conditions de l'ouverture de réels processus de discussions et même de négociations sur les propositions et les revendications portées par les organisations syndicales.

Principales interventions de Madame Lebranchu (Attention, la ministre a opté pour faire une réponse globale aux différentes interventions des organisations syndicales...) :

- Après avoir considéré que la dernière période était caractérisée par une inflation excessive de rapports, la ministre a souligné que les rapports Pêcheur / Desforges devaient être considérés comme des outils de travail, guère plus. La ministre a insisté sur le fait qu'elle n'internalisait pas le rapport Pêcheur.
- Sur les carrières, les rémunérations, les traitements : pas de mandat à ce jour. Volonté de conclure un accord de méthode avec les organisations syndicales à la date du 1er février 2014.
- Sur les enjeux budgétaires :

La remise à plat de la fiscalité est indispensable – Besoin de regarder la fiscalité dans toutes ses dimensions : nationale, locale...

Volonté gouvernementale de mettre et même de remettre les partenaires sociaux (organisations syndicales et patronales) au cœur du débat.

Besoin d'un débat ouvert et sans tabou : «est-ce qu'on est prêt à garder, diminuer, augmenter la dépense publique ?

- Sur la décentralisation et plus particulièrement la problématique des délégations :

a) La ministre a indiqué que le texte était entre les mains de la commission des lois et qu'elle n'avait comme seule marge de manœuvre éventuelle de déposer des amendements gouvernementaux...

b) Initialement, sans exclure des possibilités de déléguer des compétences (ce ne sont pas des transferts de compétences), l'idée était de définir, au moyen d'une liste, ce qui ne peut en aucun cas être délégué. Les parlementaires n'ont pas voulu procéder ainsi...

c) Il y donc possibilité d'agir sur ce point par dépôt d'amendements gouvernementaux mais il y aura aussi et encore possibilité d'agir lors du dépôt du deuxième projet de loi (en mars ou en avril 2014), y compris parce qu'il y aura besoin que les études d'impacts soient réalisées avant toute décision de délégation et qu'il y aura besoin d'une loi dite d'habilitation pour aller dans ce sens.

A noter :

La ministre a déclaré que la clause de compétence générale ne devait toujours pas être considérée comme un sujet tabou. Ainsi pour la ministre, si l'on ferme la clause de compétence générale, on ferme les champs de compétence des délégations, ce qui pourrait être analysé comme une protection pour les missions de l'État...

La ministre a également indiqué qu'il faudrait voir dans le deuxième projet de loi si les missions ATESAT se font encore ou plus du tout...

- Sur Administration territoriale de l'État :
 - a) Sur les préfets de régions (RBOP), la ministre a reconnu qu'il y avait besoin de savoir ce que l'on met derrière tout ça...
 - b) Sur la problématique du fléchage des crédits du niveau central vers les niveaux déconcentrés et la commande de propositions au ministre du budget, la ministre s'est déclarée ignorante de travaux en cours ou d'ores et déjà effectués...
- Sur les relations sociales, la ministre a développé différents points :
 - a) Tout d'abord, la ministre a précisé que l'ordre du jour du prochain CIMAP n'était pas encore connu. Toutefois, le prochain CIMAP devrait, à minima, traiter des mesures relatives aux évaluations et aux simplifications.
 - b) La ministre a indiqué qu'il y avait besoin de procéder à des clarifications s'agissant de l'organisation des relations sociales : De quoi on parle ? Avec qui ? Et où ?
 - c) La ministre a proposé qu'une réunion se tienne avec les organisations syndicales en amont de chaque CIMAP et qu'une autre réunion se tienne après chaque CIMAP.

En amont, il s'agirait de porter à la connaissance des organisations syndicales l'ordre du jour du CIMAP et de procéder à l'identification de ce qui va impacter la fonction publique.

En aval, il s'agirait de procéder à une analyse des décisions prises lors du CIMAP, les conséquences générées et les modalités de gestion de ces dernières.

d) La ministre a souligné l'importance du CGSP (Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective – en lieu et place du Centre d'Analyse Stratégique qui s'était lui-même substitué au Commissariat Général au Plan) dont la mise en route devrait intervenir dans les meilleurs délais. C'est dans le cadre de ce CGSP et dans une dimension interprofessionnelle que les organisations syndicales seront amenées à prendre toute leur place dans les débats relatifs à la Modernisation de l'Action Publique...

e) Dans un cadre déconcentré, dans les territoires, et s'agissant de la mise en place d'une structure ou d'une instance de dialogue sur les questions relatives à la MAP, le travail de réflexion est toujours en cours dès lors qu'aucune solution satisfaisante n'est pour l'instant retenue par la ministre... De ce point de vue, la ministre a rappelé que des propositions avaient été faites, lors de la dernière conférence sociale, pour que l'on réfléchisse à quelque chose au sein où autour des CESER (mise en place d'une formation spécialisée des CESER ?)...

f) S'agissant des discussions relatives aux impacts et conséquences de la MAP sur les agents :

- Il existe d'ores et déjà des lieux.

Pour la fonction publique de l'État, il s'agit du CSFPE. La question se pose de savoir si une formation spécialisée du CSFPE doit être créée où si l'on peut se contenter d'une instance informelle.

Pour les trois versants de la fonction publique, on pourrait penser au Conseil commun mais cette instance n'est pas formellement compétente. Il y a besoin d'ouvrir une réflexion.

- S'agissant des dimensions territoriales et toujours sur la création d'instances relatives aux processus de discussions sur les impacts et les conséquences de la Map sur les agents, il s'agit d'une question complexe et compliquée sur laquelle il y a besoin de travailler.

La ministre a proposé qu'une réunion de travail dédiée à l'organisation et à l'évolution des relations sociales soit organisée avant la fin de l'année 2013.

g) La ministre a enfin et aussi tenu à souligner qu'il ne fallait pas empiéter sur les compétences du CT des DDI et du SGG, ne pas empiéter sur les compétences des CT ministériels. Elle a aussi souligné la nécessité de bien et mieux définir le périmètre de l'Administration Territoriale de l'État et de définir de façon plus précise des pistes de travail sur les chantiers RH / DDI.

Ps : Depuis cette réunion, Acteurs publics a rendu publique une circulaire datée du 4 décembre signée par le ministre de l'économie et des finances, le ministre délégué chargé du budget et dont l'objet porte sur la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité...

Pièces jointes : Compte-rendu de l'intervention de Jean-Yves Raude, Directeur de cabinet de Marylise Lebranchu lors de la réunion du 19 novembre 2013. Circulaire Moscovici / Cazeneuve.